# DÉPARTEMENT DES YVELINES

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

#### LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

### DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 JUIN 2024

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

**OBJET** 

Sollicitation du fonds de concours du budget participatif de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine dans le cadre du verdissement de l'éclairage public

L'an deux mille vingt quatre, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

## Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET. BATTISTELLI\*, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame BRELURUS, Madame Madame MEUNIER, BEAULAINCOURT, Monsieur de Madame NASRI. Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, SLEMPKES, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

\*Monsieur BATTISTELLI arrive au dossier 24 C 05a

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 27 juin 2024 par voie d'affichages sotifié le transmis en Préfecture le 27 juin 2024 et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 juin 2024



### Avaient donné procuration:

Monsieur BATTISTELLI à Madame BOGE Madame MACE à Monsieur SAUDO Monsieur JOUSSE à Madame NASRI Madame ANDRE à Madame TEA Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD Monsieur THOMAS à Madame AGUINET

#### Secrétaire de séance :

Madame LESUEUR

Accusé de réception en préfecture 078-200086924-20240626-24-C-07e-DE Date de télétransmission : 27/06/2024 Date de réception préfecture : 27/06/2024 N° DE DOSSIER: 24 C 07e

<u>OBJET</u>: SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DU BUDGET PARTICIPATIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE DANS LE CADRE DU VERDISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

RAPPORTEUR: Monsieur de BEAULAINCOURT

# Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) a prévu d'affecter à son budget participatif pour 2024 une enveloppe de 300 000 € pour soutenir des projets respectant la thématique énergie / développement durable : espaces verts et biodiversité, vélo et mobilités propres, propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire, énergies renouvelables et efficacité énergétique, santé environnementale.

Les projets doivent être réalisés en 2024 ou au cours du premier semestre 2025 et les dépenses subventionnables concernent les acquisitions de biens et les travaux.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye mène de nombreux projets visant la performance environnementale dans le domaine de l'énergie, et met en œuvre notamment un plan de verdissement de l'éclairage public échelonné sur plusieurs années.

La CASGBS peut cofinancer ces travaux dans le cadre du fonds de concours du budget participatif à hauteur de 50 % des dépenses éligibles.

Un mail d'intention a été envoyé à la CASGBS le 26 avril dernier pour indiquer le souhait de la Ville de candidater au titre du budget participatif 2024 sur la période ouverte jusqu'au 25 juillet 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une candidature au fonds de concours du budget participatif 2024 de la CASGBS dans le cadre du verdissement de l'éclairage public et à signer tous les documents s'y rapportant.

# **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une candidature au fonds de concours du budget participatif 2024 de la CASGBS dans le cadre du verdissement de l'éclairage public et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye